

Image not found or type unknown



Prime de précarité CDD CIFRE

Par **Skart**, le **10/04/2023** à **15:33**

Bonjour,

Je suis en thèse CIFRE, à 20% au laboratoire de l'université et à 80% en entreprise.

Mon contrat est un CDD. Je n'ai reçu aucune formation durant ma thèse (même universitaire).

Dans le contrat la question de la prime de précarité n'est pas mentionné et la convention collective est celle de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, des Cabinets d'IngénieursConseils et des Sociétés de Conseils (SYNTEC).

Mon contrat touche à sa fin et l'entreprise ne me propose pas de CDI.

vais je toucher la prime de précarité ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **10/04/2023** à **18:14**

Bonjour,

Le CDD CIFFRE n'ouvre pas droit à l'indemnité de précarité sauf si vous arrivez à prouver que l'employeur n'a pas rempli ses obligations de formation pour le faire requalifier...

Par **Skart**, le **10/04/2023** à **18:40**

Merci pour votre réponse.

Et en ce qui concerne le chômage ? puis je le toucher apres la fin du CDD ?

Merci

Par **P.M.**, le **10/04/2023** à **18:45**

Effectivement une fin de CDD à son terme ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi sous réserve de répondre à l'ancienneté de cotisation...